

Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille



bareme hors classe REVENDICATIONS DU *S.I.A.E.S.*

Nous rappelons que le *S.I.A.E.S.* était, et reste, opposé à la prise en compte de façon aussi prépondérante dans le barème des points Recteur basés sur les avis des corps d'inspection et des chefs d'établissement.

Le *S.I.A.E.S.* réclame l'augmentation du contingent de promus, afin de garantir au plus grand nombre une fin de carrière digne et décente ainsi qu'une retraite revalorisée. Nous déplorons qu'un nombre non négligeable de personnels parte à la retraite en ayant été privé de l'accès à la hors classe pour des motifs pédagogiques parfois contestables (appréciation « bloquante » de la part du chef d'établissement et/ou de l'IPR).

Pour le barème hors classe, le S.I.A.E.S. revendique :

- une augmentation du contingent de promus,
- ➤ Afin de garantir une perspective de progression en fin de carrière à l'ensemble des personnels.
- une bonification de 10 points pour les candidats au 11^{ème} échelon depuis 4 ans,
- ➤ Afin de <u>limiter l'impact des points Recteur liés au mérite sur avis des IPR et chefs</u> <u>d'établissement</u>.
- la prise en compte des <u>5 années d'exercice effectuées en ZEP même si</u> <u>le collègue n'y est plus actuellement en poste</u> (10 points) pour prendre en compte la réalité des conditions d'exercice dans le parcours de carrière,
 - > Comme c'est le cas pour l'accès à la hors classe des professeurs agrégés. Les PLP, Certifiés, Prof. D'EPS et CPE sont donc actuellement discriminés.
- la valorisation des personnels qui sont <u>actuellement en poste en ZEP</u> dans le même établissement depuis 5 années (10 points <u>cumulables</u> avec les 10 points précédents).

<u>Les Responsables et les Commissaires Paritaires Académiques du S.I.A.E.S. sont à votre disposition.</u>

<u>N'hésitez pas à contacter, pour plus de détails, par téléphone, mail ou courrier:</u>

- Jean-Baptiste VERNEUIL pour l'équipe des commissaires paritaires SIAES
- <u>Délégué au Rectorat tous corps</u> : Jacques MILLE © 04 91 42 18 55 06 76 58 63 47 pjacques.mille2@wanadoo.fr Voir également notre <u>organigramme</u> pour toute autre question.

Retrouvez sur www.siaes.com les statistiques réalisées par les commissaires paritaires du *SIAES*:

- > Avis des corps d'inspection, discipline par discipline
- > Avis des chefs d'établissement, établissement par établissement

Une analyse approfondie figure également dans le « Courrier ou SIAES n°45 » en ligne sur www.siaes.com et dans le prochain numéro à paraître début Septembre 2010.



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille



Bulletin d'adhésion

\square Mademoiselle \square Madame \square Monsieur	Bulletin d'adhésion également téléchargeable sur http://www.siaes.com		
NOM (en majuscules): Nom de jeune fille:			
Date de naissance ://Situation to ADRESSE :	familiale : Enfants :		
Commune : Tél. fixe : Tél.	Code postal :		
	@		
1	☐ Classe normale ☐ Hors classe Échelon :		
□ POSTE FIXE Établissement :	Classe normale Hors classe Echelon		
Établissement de rattachement :			
☐ Retraité(e) ☐ Stagiaire IUFM ou en situation	☐ Autre situation		
Cotisation de euros, réglée le//	par □ chèque bancaire □ CCP		
Signature: N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide	Libeller le <u>chèque à l'ordre du S.I.A.E.S.</u> CCP 12 999 99 G et l'adresser, avec cette fiche, au trésorier : Jean Baptiste VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille		

Il n'est jamais trop tard pour adhérer au *SIAES*! La cotisation court sur 365 jours. En réglant votre cotisation en Juin 2010, vous serez adhérent(e) jusqu'en Juin 2011.

Cotisations	Classe normale		Hors
2009/2010	1 ^{er} au 6 ^{eme} échelon	7 ^{eme} au 11 ^{eme} échelon	classe
Agrégés	84 €	108 €	112 €
Certifiés, PLP, Prof. et CE d'EPS, CPE. PEGC. AE	72 €	95 €	99 €

Stagiaires IUFM et situation : 35 € Retraités : 32 € MA - Contractuels : 48 € Vacataires, Ass éduc/péda : 32 €

<u>Tarif couple</u>: Remise de 50% sur la cotisation la plus basse.

Mi-temps: 3/4 de la cotisation.

Possibilité de paiement fractionné :

Envoyer deux chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée inscrite au verso (voire exceptionnellement 3 ou 4 chèques en cas de difficultés financières).

<u>Impôts</u>: Réduction fiscale de 66 % sur le montant de la cotisation.

LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR L'ANNÉE 2010 EST DE 66 %

une cotisation de 32,00 € ne vous coûte réellement que 10,88 € une cotisation de 35,00 € ne vous coûte réellement que 11,90 € une cotisation de 48,00 € ne vous coûte réellement que 16,32 € une cotisation de 72,00 € ne vous coûte réellement que 24,48 € une cotisation de 84,00 € ne vous coûte réellement que 28,56 €

une cotisation de 95,00 € ne <u>vous coûte réellement</u> que 32,30 € une cotisation de 99,00 € ne <u>vous coûte réellement</u> que 33,66 € une cotisation de 108,00 € ne <u>vous coûte réellement</u> que 36,72 € une cotisation de 112,00 € ne <u>vous coûte réellement</u> que 38,08 €

A comparer avec ce que vous demandent les autres syndicats !!!

La cotisation ouvre droit aux **services du** *S.I.A.E.S.*, bien évidemment, à l'envoi des « *Courriers ou S.I.A.E.S.* » et « *Lettres ou S.I.A.E.S.* », régulièrement publiés et aux numéros spéciaux (en particulier « *Spécial Mutation* », guide TZR, EPS, ...).

Le *S.I.A.E.S.* se veut un syndicat PROCHE des personnels, à leur écoute et à leur disposition, à tout moment (nous communiquons nos numéros personnels aux adhérents), 7 jours sur 7 (y compris durant les vacances), de 8h00 à 20h00, par téléphone et, en permanence, par mail.